

DONNER AU MOYEN DE L'ASSURANCE VIE

NOS OBJECTIFS EN MATIÈRE DE DONS

Westward aide ses clients à faire des dons à des œuvres de bienfaisance au moyen de l'assurance vie. Des centaines de Canadiens fortunés ont mis en œuvre nos plans financiers, et nombre d'entre eux ont choisi d'y inclure un volet caritatif. Nous voulons soutenir le secteur des organismes de bienfaisance en faisant croître le nombre de clients qui ajoutent une composante caritative à leurs plans successoraux et nous visons le résultat suivant :

- montants d'assurance vie de **1 milliard \$** destinés à des œuvres de bienfaisance au titre des plans de Westward;
- structures de dons **simples et claires** qui encouragent la générosité;
- **gestion continue des plans** pour s'assurer que les donateurs et les œuvres de bienfaisance en tirent pleinement parti.

Les opinions exprimées dans le présent bulletin sont strictement celles de Westward Advisors Ltd. Le bulletin n'est publié qu'à titre informatif et ne prodigue aucun conseil juridique ou fiscal.



PROCESSUS DU PROGRAMME

Depuis 2006, Westward aide les propriétaires d'entreprise bien nantis à intégrer les dons de charité à leur planification successorale au moyen de l'assurance vie. Westward incite ses clients à faire ces dons d'assurance vie par l'entremise de fondations publiques pour éviter les longs délais de mise en œuvre et le fardeau administratif associés aux dons à des fondations privées. Les dons d'assurance vie sont de plus en plus courants chez nos clients fortunés.

Dons de polices d'assurance vie

Réalisés	En cours	Proposés
19 polices	14 polices	6 polices



STRUCTURE DES DONS

Habituellement, nos clients souscrivent une police d'assurance vie dont leur société est le titulaire. La police comprend un montant d'assurance destiné aux ayants droit et un autre qui sera versé à des organismes de bienfaisance. La fondation se voit accorder un droit de propriété sur une partie du montant d'assurance, et la convention de copropriété précise les droits et obligations de chaque cotitulaire.

Les documents établissant le don sont approuvés par le conseiller juridique de Westward, le conseiller juridique de la fondation et les divers conseillers du client. Une fois les documents signés et envoyés à l'assureur, ce dernier approuve le don à la fondation.

Une fois la structure en place, le donateur paie les primes pour la part de la police détenue par la fondation et celle-ci lui remet un reçu officiel de dons en contrepartie.

OPTIMISATION DU RENDEMENT

Dans le cadre de son service d'Optimisation du rendement, Westward fait un suivi constant du programme tout au long de la vie du donateur. Chaque année, nous nous assurons que la police et le don produisent les effets prévus par le plan. Nous remettons au donateur et à ses conseillers un rapport annuel qui montre le rendement du plan au cours de l'année. Nous faisons le rapprochement des primes payées au nom de la fondation pour faciliter l'émission des reçus fiscaux annuels. Des modifications sont apportées au plan au besoin.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le programme de don s'est avéré très utile pour inciter les clients bien nantis à inclure les dons de charité dans leurs plans successoraux, et Westward continuera de promouvoir cette option auprès de ses clients dans les cas où les circonstances le justifient.